

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 3 avril 2025

L'Office national anti-fraude de Paris et l'Office français de la biodiversité démantèlent un réseau international de trafic de civelles entre la France, le Sénégal et l'Asie

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par le parquet de Créteil le 11 février 2023, les officiers de douane judiciaire de l'Office national anti-fraude (ONAF), service d'enquête judiciaire rattaché conjointement à la Douane et à la DGFIP et les enquêteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité (OFB), ont interpellé plus d'une dizaine de personnes soupçonnées d'avoir participé à un réseau organisé dans l'exportation illégale de civelles (alevins de l'anguille), espèce protégée par la convention CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora). Les animaux vivants étaient capturés en France puis exportés vers le Sénégal avant d'être acheminés vers la Chine. Ce trafic est très rentable, puisque les civelles, espèce protégée car en voie d'extinction en Europe, sont revendues en Asie entre 5 000 € et 6 000 € le kilo.



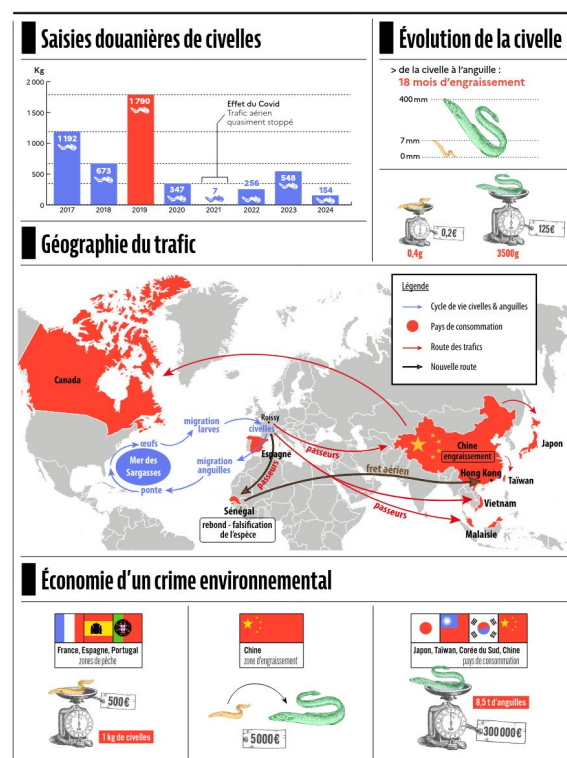
En février 2023, les services de Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) de Paris et de La Rochelle effectuaient une surveillance de nuit d'une camionnette depuis la région nantaise jusqu'à la banlieue sud de Paris. La visite domiciliaire menée par ces services sur le lieu de déchargement du véhicule aboutissait à la saisie de 303 kg de civelles vivantes dans 5 piscines oxygénées découvertes dans un entrepôt clandestin de Villeneuve-Saint-Georges (94) et à l'interpellation de 3 ressortissants chinois présents dans les locaux. Une information judiciaire était ouverte par le parquet de Créteil. Les 3 individus étaient mis en examen et placés en détention provisoire.

Le juge d'instruction délivrait une commission rogatoire à l'ONAF en co-saisine avec les services de l'OFB. Les investigations permettaient la mise à jour d'un réseau criminel organisé et la découverte d'une nouvelle route de transfert des civelles depuis la France vers l'Asie via l'Afrique et plus particulièrement le Sénégal. Les investigations techniques sur les données des téléphones saisis permettaient de mettre à jour l'existence d'un entrepôt clandestin rebond à Dakar où les civelles du vivier parisien étaient exportées ainsi que la gestion d'un réseau de « mules » malaisiennes utilisées pour transporter les civelles dissimulées dans des valises entre Paris et Dakar. En février 2024, ce sont 3 voyageurs de nationalité malaisienne qui étaient interpellés par les services des douanes à l'aéroport de Roissy avec 55 kg de civelles réparties dans 9 valises. Ces 3 individus étaient mis en examen et placés en détention provisoire.

Dans le cadre d'une commission rogatoire internationale, les autorités judiciaires françaises se déplaçaient au Sénégal en avril 2024. Les opérations menées sur place par la police sénégalaise, permettaient la découverte d'un entrepôt de plus de 2 000 m² composé d'une vingtaine de piscines destinées à l'élevage des civelles. L'ensemble du matériel (piscines, climatiseurs d'air, pompes à oxygène, bouteilles oxygénées) nécessaire à cet élevage était retrouvé sur un autre site à plus de 200 km au nord de Dakar et saisi par les autorités sénégalaises. 2 employés sénégalais du vivier ainsi qu'un individu chinois présenté comme le bras droit du gérant de l'entrepôt à Dakar étaient arrêtés et auditionnés au cours de cette opération.

Ils seront jugés à l'audience spéciale de la 9^e chambre du tribunal correctionnel les 3 et 4 avril 2025 (09h30). Deux d'entre eux sont en détention provisoire, les autres sous contrôle judiciaire. Ils encourent jusqu'à 10 ans d'emprisonnement.

DOUANES
& DROITS
INDIRECTS



La douane démantèle un trafic international de civelles en région parisienne et saisit 302 kg de ces alevins de l'anguille

Démantèlement d'un lieu de stockage clandestin de civelles suite à une constatation
de la brigade d'Arcachon

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714
presse@douane.finances.gouv.fr